

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 10 juin 2025 à 10h35 à la salle du conseil municipal située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

SONT PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
M. Francis Dupuis, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION**
 - 3.1 Approbation d'un avenant au contrat de partenariat / bail relatif au service de garde
 - 3.2 Octroi de mandat en ingénierie – préparation de plans et devis et accompagnement pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – réfection de ponceaux chemin des Lacs-Longs, réf. 25-4103
 - 3.3 Octroi de mandat en ingénierie – préparation de plans et devis et accompagnement pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – réfection d'un ponceau chemin des Lacs-Longs, réf. 25-4104
 - 3.4 Octroi de mandat en ingénierie – préparation de plans et devis et accompagnement pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – réfection d'un ponceau route des Lacs, réf. 25-4105
 - 3.5 Autorisation d'une dépense pour l'achat de peinture pour la fresque du Garage de la culture
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSTATATION EST FAITE QUE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL SONT PRÉSENTS

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT LE SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 10h35 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-06-125

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENONCER à l'avis de convocation vu que tous les membres du conseil sont présents.

DE CONSENTIR à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

Adoptée

3. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

3.1 APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE PARTENARIAT / BAIL RELATIF AU SERVICE DE GARDE

RÉSOLUTION – APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE PARTENARIAT / BAIL AVEC LES RESPONSABLES DU SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN MILIEU FAMILIAL COORDONNÉ PAR LES SERVICES DE GARDE GRIBOUILLIS

Il est mentionné que la mairesse, madame Charline Plante, s'est retirée des délibérations et s'est abstenue de voter sur le présent point, étant donné que sa fille est l'une des responsables du service de garde.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est liée par un contrat de partenariat avec les responsables du service de garde, Madame Kimberly Bordeleau et Madame Claudine Plante Garceau en lien avec l'exploitation d'un service de garde éducatif dans les locaux de la bâtisse municipale;

CONSIDÉRANT qu'il a été jugé pertinent d'apporter une précision à la clause relative aux priorités d'accès au service, afin de retirer la mention des employés municipaux, pour mieux refléter les orientations convenues entre les parties;

CONSIDÉRANT que cette modification s'inscrit en cohérence avec les orientations du ministère de la Famille et du bureau coordonnateur, qui privilégie l'accès aux services pour les résidents uniquement;

RÉSOLUTION 2025-06-126

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

1. **D'APPROUVER** l'avenant au contrat de partenariat / bail, tel que présenté à l'**Annexe A**, modifiant la clause relative aux priorités d'accès au service de garde, pour retirer la mention « et les employés municipaux »;
2. **D'AUTORISER** madame **Lucie Hamelin**, conseillère numéro 1 et mairesse suppléante, ainsi que madame **Sandra Gérôme**, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'avenant au nom de la Municipalité;
3. **QUE** le présent avenant entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, madame Charline Plante, mairesse, réintègre son siège.

3.2 OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION DE PONCEAUX CHEMIN DES LACS-LONGS, RÉF. 25-4103

OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LA ROUTE DES LACS, RÉF. 25-4103

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de ponceaux situés sur la route des Lacs, conformément au Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL), élaboré en collaboration avec la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, la Municipalité a sollicité une offre de service auprès de la firme d'ingénierie GéniCité pour la préparation des plans et devis nécessaires ainsi que pour l'accompagnement dans le processus de demande de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la firme GéniCité a soumis une proposition de services, identifiée sous la référence 25-4103, au montant de 24 300 \$ (avant taxes) ;

RÉSOLUTION 2025-06-127

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité octroie à la firme GéniCité le mandat pour la préparation des plans et devis préliminaires, ainsi que pour l'accompagnement dans la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, le tout selon les termes de l'offre de service 25-4103, pour un montant total de 24 300 \$ plus taxes ;

QUE les sommes nécessaires pour ce mandat soient imputées en partie au poste budgétaire **02 32003 0411**, et que le solde soit prélevé à même le poste budgétaire **02 32020 999**.

Adoptée

3.3 OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS, RÉF. 25-4104

OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION D'UN PONCEAU CHEMIN DES LACS-LONGS, RÉF. 25-4104

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection d'un ponceau situé sur la route des Lacs, conformément au Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL), élaboré en collaboration avec la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, la Municipalité a sollicité une offre de service auprès de la firme d'ingénierie GéniCité pour la préparation des plans et devis requis ainsi que pour l'accompagnement dans le processus de demande de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la firme GéniCité a soumis une proposition de services, identifiée sous la référence 25-4104, au montant de 17 800 \$ (avant taxes) ;

RÉSOLUTION 2025-06-128

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité octroie à la firme GéniCité le mandat pour la préparation des plans et devis préliminaires, ainsi que pour l'accompagnement dans la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, le tout selon les termes de l'offre de service 25-4104, pour un montant total de 17 800 \$ plus taxes ;

QUE les sommes nécessaires pour ce mandat soient imputées en partie au poste budgétaire **02 32003 0411**, et que le solde soit prélevé à même le poste budgétaire **02 32020 999**.

Adoptée

3.4 OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION D'UN PONCEAU ROUTE DES LACS, RÉF. 25-4105

OCTROI DE MANDAT EN INGÉNIERIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE DES LACS, RÉF. 25-4105

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection d'un ponceau situé sur la route des Lacs, conformément au Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL), élaboré en collaboration avec la MRC de Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, la Municipalité a sollicité une offre de service auprès de la firme d'ingénierie GéniCité pour la préparation des plans et devis requis ainsi que pour l'accompagnement dans le processus de demande de subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la firme GéniCité a soumis une proposition de services, identifiée sous la référence **25-4105**, au montant de **17 800 \$ (avant taxes)** ;

RÉSOLUTION 2025-06-129

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité octroie à la firme GéniCité le mandat pour la préparation des plans et devis préliminaires, ainsi que pour l'accompagnement dans la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, le tout selon les termes de l'offre de service **25-4105**, pour un montant total de **17 800 \$ plus taxes** ;

QUE les sommes nécessaires pour ce mandat soient imputées en partie au poste budgétaire **02 32003 0411**, et que le solde soit prélevé à même le poste budgétaire **02 32020 999**.

Adoptée

3.5 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PEINTURE POUR LA FRESQUE DU GARAGE DE LA CULTURE

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PEINTURE POUR LA FRESQUE DU GARAGE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir l'achèvement de la fresque murale située sur le garage de la culture, un projet artistique et communautaire valorisant l'expression culturelle locale ;

ATTENDU QUE des matériaux supplémentaires, notamment de la peinture, sont requis pour compléter l'œuvre ;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'achat de peinture sont estimés à un maximum de 1 000,00 \$;

RÉSOLUTION 2025-06-130

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Émilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser une dépense maximale de 1 000,00 \$ pour l'achat de peinture nécessaire à la finalisation de la fresque du garage de la culture, ladite dépense étant imputée au poste budgétaire 02 32020 999.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune assistance du public dans la salle.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Lucie Hamelin propose de lever l'assemblée à 10h59.

Charline Plante, mairesse

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.